

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 août 2012 à 17h00

\*\*\*\*\*

L'an deux mille douze et le dix sept août à 14h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

MM. Claude GUIGO – Gérard MILONI – Franck GUIGO – ~~Marc LAPORTE~~ – ~~Annie MEREUX~~ – Olivier LAMAS – Alain MUGNAÏNI – ~~Claude GIORCELLI~~ – ~~Simone MASSONI~~ – ~~Charlotte RULFI~~ – Jean-Louis BAUZIN

**Absents** : Marc LAPORTE (pouvoir à Claude GUIGO), Annie MEREUX, Claude GIORCELLI, Simone MASSONI (excusée), Charlotte RULFI (excusée)

**Secrétaire de séance** : Gérard MILONI

Le quorum étant atteint, le Maire annonce la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2012 : après lecture par Claude GUIGO le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### POINT SUR L'EAU

---

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a subit dernièrement nombre de coupures d'eau. Pourtant, l'eau ne manque pas à Venanson.

Le quartier de la route du relais a été particulièrement impacté. En effet le bassin d'alimentation de ce quartier (dit « bassin du relais ») s'est retrouvé vide à plusieurs reprises.

Aucune cause bien précise n'a à ce jour été déterminée. Il est vraisemblable que ce manque d'eau soit du à une série de facteurs :

- ✓ usure du réseau d'eau potable, entrainant des fuites lors de l'adduction de l'eau. En particulier une fuite relativement importante a été repérée sur la vanne du moulin. Les équipes techniques de la métropole vont changer cette vanne.
- ✓ Problème au pompage : il semblerait que la pompe n'amorce pas systématiquement. Les équipes techniques de la métropole vont également changer la pompe (16 000 € de budget).
- ✓ L'absence de pluie entraine un arrosage systématique des jardins, et donc une consommation plus forte de l'eau.

### PISTE DFCI

---

Franck GUIGO, adjoint en charge du dossier, rappelle au Conseil municipal le projet de création d'une piste DFCI dans le quartier de Rigons. Il expose que les services de Force 06 du Conseil général ont été sollicités et ont fait une proposition de tracé (joint en annexe).

Par ailleurs, les accords avec les propriétaires des terrains concernés par l'emprise de la piste ont été obtenus ou négociés. Certains propriétaires particulièrement impactés souhaitent bénéficier d'un

échange de terrain ou d'une vente. Le Conseil municipal autorise le Maire pour négocier les échanges et rachat de terrain (qui feront tous, au cas par cas, l'objet d'une délibération plus précise).

D'autre part, le projet de tracé traverse un terrain communal (parcelle D 263, d'une superficie de 880 m<sup>2</sup>). Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser le passage de la piste sur ce terrain, ce qui est accepté à l'unanimité.

Une fois tous les accords de passage écrits obtenus, les travaux pourront débuter en octobre. Ils seront pris en charge par le conseil général, et réalisés en régie par Force 06. Seul le passage bétonné sera à la charge de la commune.

## **APPEL AUX DONS POUR LA REALISATION DE 2 ŒUVRE D'ART**

---

Le Maire expose qu'il souhaite faire réaliser deux œuvres d'art dans le village. Il a consulté plusieurs artistes. A ce jour, il a reçu les deux propositions suivantes : une sculpture sur l'arbre de la place de l'Eglise (3 000 €), et une céramique sur la fontaine de la place centrale (5 000 €).

Le Maire propose qu'un appel aux dons et mécénat auprès des entreprises ou particuliers soit lancé. L'engagement de ces œuvres d'art ne sera accordé que si 70 % du budget est obtenu en dons.

Il indique également que ces dons feront l'objet d'une convention avec la mairie et pourront être défiscalisés.

Le conseil municipal accepte qu'un appel aux dons soit lancé dans le but de réaliser ces œuvres d'art à Venanson.

## **SUBVENTIONS OPAH FACADES**

---

Dans le cadre de l'OPAH, Le Maire indique qu'il a reçu les demandes de subvention pour la réhabilitation des façades de la place Saint Jean. Il rappelle que ces subventions (20 %) devaient initialement être prises en charge par la Communauté de Communes Vésubie Mercantour.

Le maire rappelle que la CCVM a fusionné avec la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette dernière ne subventionnant pas les opérations façades, la commune a accepté, en avril dernier, de prendre à sa charge les 20 % de subvention qui devait être, à l'origine, assumés par la CCVM.

Ces aides participent d'une volonté politique du Conseil municipal d'embellir la place Saint Jean.

Le Conseil municipal accepte de verser les subventions suivantes, correspondant à 20 % du montant des travaux :

9 place Saint Jean : 1 232 €

5 place Saint Jean : 597 €

3 place Saint Jean : 1 257 €

Le Maire rappelle que les subventions seront versées sur présentation des factures.

## **ASSOCIATIONS – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

---

Le Maire expose qu'il a reçu une demande de subvention du Cavigal Nice Basket, section Vésubie. Il propose d'allouer une aide de 250 €, ce qui est accepté à l'unanimité.

## **ACQUISITION TERRAIN BONNEVILLE**

---

Le maire expose qu'il a reçu du tribunal d'instance de Draguignan une proposition d'acquérir les terrains (jardins sous la maison) de M. Bonneville, pour une valeur de 1000 €. Ces terrains constituent le socle du village.

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Don d'une parcelle de terrain par M. Jean Paul ROUX**

Le Maire informe le Conseil municipal que Jean Paul ROUX souhaite faire donation de son terrain situé au pond du Renard (D 460, superficie cadastrale de 460 m<sup>2</sup>). Ce terrain sert actuellement de décharge de déblais et gravats pour les entreprises de travaux. Cette donation permettra à la commune d'envisager un réaménagement du lieu.

Le conseil municipal accepte le principe de la donation de ce terrain par M. Jean Paul ROUX à la commune.

### **Organisation du planning de la fin de l'été**

Le démontage du chapiteau aura lieu :

1<sup>er</sup> septembre : tour des Crête. Le Maire demande aux conseillers qui ne sont pas en vacances de faire le maximum pour être présent à cette manifestation, organisée par la municipalité.

13 septembre : réunion du comité de pilotage pour le réaménagement de l'hôtel Bella Vista.

19 septembre : passage en commission des sites de la carte communale

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H55.**